

## 2. DISPOSITIF SPÉCIAL FFH

### 1. La fédération a mis en place **une cellule spéciale de suivi et d'information** face à la crise liée au coronavirus.

En liaison avec les services de l'Etat, le Ministère des Sports, les instances officielles du sport (CPSF, CNOSF, Agence nationale du Sport) et instances internationales.

Coordination avec le Bureau exécutif FFH, la Direction Technique Nationale, la Direction générale, le Médecin fédéral national, les médecins référents FFH territoriaux et la commission médicale FFH.

Coordination avec les directeurs sportifs de l'ensemble des disciplines (Commissions).

Information à l'ensemble des relais régionaux et départementaux handisport (Comités), et associations affiliées.

### 2. Mise en place **d'une adresse e-mail de contact**, pour toute demande d'avis ou d'information : **coronavirus@handisport.org**

Merci de bien lire au préalable l'intégralité de ce document et de consulter les sites officiels mentionnés pour trouver les réponses à vos interrogations. Dans le cas contraire, nous sommes à votre écoute à l'adresse e-mail indiquée.

### 3. Mise en place d'une page d'information sur **le site officiel de la FFH** : **www.handisport.org/coronavirus**

Cette page, non exhaustive et mise à jour régulièrement, a pour vocation de compléter les informations nationales du gouvernement et des autorités sanitaires, sur les aspects spécifiques à notre organisation et nos publics.

### 4. Mise en place d'un outil d'aide à la décision « EVALRISK » pour le maintien, le report ou l'annulation d'événement ou regroupement sous l'égide de la fédération française handisport.

## ENSEMBLE, PRENONS SOIN DE TOUS.

### 3. DÉCISIONS au 10 mars 2020

**Les Journées Nationales Handisport 2020**  
et **l'Assemblée générale fédérale 2020**,  
initialement prévues du 8 au 11 avril 2020 **sont reportées.**

**Les nouvelles dates seront communiquées prochainement.**

Les personnes déjà inscrites pour l'édition d'avril seront très prochainement contactées par l'organisation. Leur inscription reste valable. Les modalités seront communiquées dans les prochains jours. Merci de votre compréhension.

**Le HANDISPORT OPEN PARIS** (7-8 mai) et **l'OPEN INTERNATIONAL DE BOCCIA** à Nantes (30 mai – 6 juin) sont en cours d'évaluation. À ce jour, ils sont maintenus aux dates prévues.

**Le Championnat de France de Foot-fauteuil 2020**, toutes divisions, est annulé (pas de matches en mars, ni avril). La Coupe de France en juin, est à ce jour maintenue.

**Le Challenge national de sarbacane jeunes** (20 > 22 mars Puy de Dôme) est reporté.

\*\*\*

### Organisation des **Compétitions officielles nationales FFH**

Prévues sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2020 :

**La décision de maintien, report ou annulation, est prise par le/la Directeur/trice sportif/ve de la discipline**, après concertation de sa commission et des organisateurs concernés, et après validation de la Direction technique nationale. **Il est essentiel de toujours consulter la Préfecture concernée.**

**La commission est chargée d'informer les clubs et sportifs initialement engagés.**

Une information à jour doit être disponible sur le site de la commission sportive concernée, sur le site de l'organisateur et envoyée pour information à l'adresse : [coronavirus@handisport.org](mailto:coronavirus@handisport.org)

#### **IMPORTANT**

**Si vous êtes organisateur d'un regroupement ou d'un événement sportif**, il est essentiel de vous tenir informé régulièrement :

- des **recommandations et obligations nationales** (rubrique 1. S'informer)
  - des dispositions territoriales spécifiques sur **le site de votre préfecture**
  - et des dispositions locales le cas échéant sur **le site de votre commune.**
- Celles-ci peuvent évoluer quotidiennement, consultez les sites régulièrement.

**En cas de changement** : pensez à mettre à jour sans attendre votre événement sur le calendrier en ligne de la Fédération, avec mention « report » ou « annulation » : [calendrier.handisport.org](http://calendrier.handisport.org)

## Participation à des **compétitions locales ou nationales**

Pour toute compétition sur le territoire national, de niveau national, régional, départemental ou local :

- **Contactez l'organisateur ou consultez le site de l'évènement** pour s'assurer du maintien, du report ou de l'annulation éventuelle de la compétition.
- **Ou suivre les recommandations / informations de la commission sportive concernée.**  
Se conformer toujours aux recommandations institutionnelles.

## Participation à des **compétitions internationales**

Pour les compétitions maintenues dans les zones considérées à risque : **pas de déplacement.**

Pour les compétitions maintenues en dehors des zones à risque, nous recommandons la démarche suivante pour disposer d'éléments à la prise de décision par la Présidente de la Fédération sur l'autorisation de ce déplacement :

En amont du déplacement international pour « Demande d'Autorisation de déplacement » à la Présidente :

- Prendre attache du comité d'organisation pour évaluer la présence ou pas de délégations qui viendraient de ces zones à risque et le nombre de personnes concernées ;
- Définir le caractère sportif « déterminant » à prendre part à cet évènement, notamment pour nos sportifs médaillables à échéance TOKYO 2020 ou PEKIN 2022 ;
- Se rapprocher de votre médecin de commission pour évaluer des profils de sportifs ou de staffs plus « fragiles », ou à défaut le médecin fédéral national ;
- Mail synthétique de ces différents éléments à [dtn@handisport.org](mailto:dtn@handisport.org) pour transmission à la Présidente.

En amont du déplacement après autorisation fédérale de la Présidente :

- Constituer, avec le médecin de la commission, un historique médical de chacun des membres de la délégation et préparer les éléments de prévention de contamination.
- Anticiper la possession de tous les documents de voyage utiles, comme l'assurance ainsi qu'une ordonnance qui peut servir en cas de « mise en quatorzaine » dans un pays étranger.
- Prévoir une quantité de médicaments suffisante et de dispositifs médicaux (sondes notamment) en cas de mise en quatorzaine.

Par mesure de précaution, nous demandons à ceux qui sortent du territoire de s'inscrire sur le dispositif Ariane du ministère des affaires étrangères. Il permet aux autorités françaises de suivre leurs ressortissants et de leur transmettre des informations sur la situation, en cas de besoin : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Pendant et à l'issue du déplacement :

Veille sur l'état de santé physique de l'ensemble des membres de la délégation : fièvre, maux de tête, toux.

### **INFOS SPÉCIFIQUES**

Le Ministère de la Santé met à jour **la liste des pays où le virus circule activement** : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs>

Le Ministère des Affaires étrangères diffuse **des conseils aux voyageurs par pays**. Vous pouvez retrouver celle du Japon ici : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/)